



Polu Pulitiche Patrimuniale

DÉCISION
CONVENTION DE PARTENARIAT
JOURNEES DU PATRIMOINE
LYRE MUNICIPALE BASTIAISE

Le Maire de la Ville de Bastia,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-JUIL-01-35 en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation des Journées du Patrimoine, les 20 et 21 septembre 2025, et la participation de l'association « La Lyre Municipale Bastiaise »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention de partenariat avec l'association « La Lyre Municipale Bastiaise », pour la prestation suivante : récital de l'Orchestre d'Harmonie Régional de Corse « Corsica Armonia », né de la mutualisation des deux formations insulaires La Lyre Municipale Bastiaise et l'orchestre Aria d'Ajaccio. Ce récital aura lieu le samedi 20 septembre 2025 à 19h00 au Vieux Port à A Conca Marina, à Bastia.

Les modalités de ce partenariat sont détaillées dans la convention ci-jointe.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
Signé électroniquement le 25/08/2025

Pierre Savelli